

Objet:

TR: TEST : VIDEO : FABRIQUER UNE VISIERE DE PROTECTION

De : csmf.org [<mailto:csmfaubehautemarnelorraine@csmf.org>]

Envoyé : vendredi 3 avril 2020 08:37

À : CSMF Lorraine

Objet : TEST : VIDEO : FABRIQUER UNE VISIERE DE PROTECTION

Confédération des Syndicats Médicaux de l'Aube, Haute-Marne et Lorraine | NEWS Avril 2020



FABRIQUER UNE VISIERE DE PROTECTION

VIDEO DISPONIBLE SUR YOUTUBE en suivant ce lien : <https://youtu.be/ZxcwWMkS6ts>

COMMUNIQUE DE LA CSMF : TELECONSULTATIONS : ACCELERER LA MUTATION

L'épidémie dramatique de Covid-19 dans l'ensemble du pays est en train de bouleverser les habitudes, en particulier dans le domaine de la santé. C'est pourquoi les critères de la téléconsultation ont été discrètement élargis par la Caisse d'Assurance Maladie pour un patient qui n'aurait pas été vu dans les 12 mois précédents et le paiement en est simplifié en passant par l'Assurance Maladie pour sa totalité, ce qui facilite l'usage de la téléconsultation. Ces deux avancées indiscutables en appellent aujourd'hui d'autres, dans cette période de crise sanitaire majeure.

En effet, les médecins libéraux sont inquiets des retards de prise en charge qui pourraient survenir dans le pays et des conséquences que cela aurait sur la santé de nos concitoyens à l'issue de la crise actuelle.

C'est pourquoi la CSMF demande à la Caisse d'Assurance Maladie de prendre des mesures urgentes pour permettre un accès facilité aux médecins libéraux pour cette période de confinement:

- La téléconsultation comprend un échange vidéo, des renseignements sur le dossier médical et une éventuelle lettre au médecin traitant pour les médecins des autres spécialités. Malheureusement l'échange vidéo se heurte à la fracture numérique, à la difficulté d'utiliser les moyens vidéo pour les personnes âgées, et aux aléas de fonctionnement des outils numériques. Dans la période d'épidémie par le Covid-19, il faut permettre la valorisation des échanges téléphoniques avec analyse tracée dans le dossier, éventuelle transmission de prescriptions médicales, par une cotation comme la téléconsultation. Ceci permettra à des patients qui résident dans des zones blanches au niveau numérique ou à des patients âgés, d'être suivis par leur médecin habituel dans cette période de déplacement très limité.
- Les cotations des téléconsultations doivent être élargies pour les médecins spécialistes : les consultations complexes doivent pouvoir être réalisées par téléconsultation ; de même les avis ponctuels de consultants doivent pouvoir être cotés en téléconsultations. Enfin des majorations spécifiques liées à certaines spécialités, ou à des conditions particulières, doivent pouvoir être également utilisées.

La CSMF appelle la CNAM à poursuivre son effort d'élargissement de l'utilisation de la téléconsultation dans la période actuelle, en privilégiant l'organisation en parcours de soins et la coordination entre le médecin traitant et les médecins des autres spécialités pour une bonne prise en charge du patient sans interruption et sans trou d'air dans le suivi.



Conformément aux dispositions de la loi 78-17 "Informatique, fichiers et liberté", vous conservez la possibilité d'accéder aux informations vous concernant et de les rectifier si vous le jugez nécessaire.

***Pour ne plus recevoir nos informations, merci d'envoyer un mail à :
csmfaubehautemarnelorraine@csmf.org***

Powered by HYGIEE - DIMS.

La Confédération des Syndicats Médicaux de l'Aube, Haute-Marne et Lorraine décline toute responsabilité quant à l'utilisation des informations figurant dans le présent document, quant à l'exactitude, l'exhaustivité ou l'actualité, ou pour le fonctionnement des liens vers des sites Web externes.